Temps de travail :

32 h/semaine vers les 28h ! avec maintien du salaire

… ce n'est pas une utopie !

Partageons le temps de travail

Travailler moins pour un service public de qualité !

Travailler moins pour travailler toutes et tous,
et donc mettre fin au chômage et au temps partiel imposé

Travailler moins pour vivre mieux, et plus longtemps !

Travailler moins pour de meilleures conditions de travail !

Pour le PARTAGE DU TEMPS DE TRAVAIL, le 6 décembre, je vote

Solidaires Sud Collectivités territoriales

Union syndicale Solidaires

Fédération SUD Collectivités Territoriales ★ 31 rue de la Grange aux Belles - 75010 PARIS ★ tel : 01 58 39 32 09 - mèl : fedesudct@gmail.com - www.sud-ct.fr

Baisse du temps de travail = progrès social

Depuis plus de 150 ans, le progrès social est lié à l'idée de la nécessité de baisser le temps de travail. Ainsi, alors que le travail aliénait hommes, femmes et enfants 16 à 18h par jour, à raison de 6 journées par semaine avant 1848, sa durée s'est vue très progressivement diminuée au fil des années et surtout grâce aux combats de la classe ouvrière.

En 1919 est instaurée la semaine de 48 heures, en 1936 la semaine de 40 heures, en 1982 la semaine de 39 heures et au début des années 2000, les fameuses 35 heures. Entre temps s'est insérée l'idée folle et totalement surréaliste (en tout cas pour les dirigeant.e.s et patron.e.s) de payer les salariés plusieurs semaines à ne rien faire : les congés payés !

La baisse du temps de travail, un projet de service public

Dans de nombreuses collectivités territoriales, un discours réactionnaire est aujourd'hui porté par des employeurs qui comptent « *remettre au boulot ces fainéants de fonctionnaires* » en modifiant les protocoles sur l'aménagement et la réduction du temps de travail négociés et signés au début des années 2000. Beaucoup, surfant sur cette idée, s'amusent à comparer les pénibilités et vont jusqu'à dire que nous serions des privilégié.e.s par rapport au secteur privé.

Nous ne devons pas nous laisser gagner par l'idée que nous serions des privilégiés jamais contents. Le passage aux 32 heures vers les 28h donnerait de meilleures conditions de travail aux agents de la fonction publique et ainsi permettrait un service public de qualité.

De nombreuses conventions collectives sont d'ailleurs beaucoup plus favorables aux salarié.e.s que le droit des fonctionnaires territoriaux ... comme par exemple dans le cochon, chez Fleury Michon, où les salariés sont aux 32H/semaines.

La baisse du temps de travail, une mesure d'égalité femme/homme

Réduire le temps de travail, c'est réduire les inégalités entre les femmes et les hommes
le temps des femmes est très différent du temps des hommes. Elles subissent trop souvent la double journée (tâches domestiques après la journée de boulot). La baisse du temps travail pour toutes et tous doit permettre une meilleure répartition des tâches à la maison.
De plus, les temps partiels touchant majoritairement les femmes, la baisse du temps de travail sans baisse de salaire réduira les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes.

La baisse du temps de travail, une nécessité sociale, un projet de société

La baisse du temps de travail, si nous la décidons et la maitrisons, est un progrès social pour chacune et chacun d'entre nous en nous libérant de la contrainte du travail quelques heures par semaine pour nous reposer, nous cultiver, créer, passer du temps avec nos amis et notre famille, ne rien faire ... la vraie vie quoi !

Collectivement, il est indispensable de permettre à toutes et tous d'accéder à l'emploi, seul moyen de subsistance aujourd'hui. Et c'est donc en travaillant moins, en décidant du sens de nos productions, en redistribuant les richesses que nous produisons, qu'on pourra travailler toutes et tous : c'est le partage du temps de travail.

Permettre l'accès de toutes et tous au travail, c'est également rendre possible le financement de notre protection sociale : la sécurité sociale, la retraite, etc.

Moins travailler pour mieux travailler et travailler toutes et tous !